ALAIN BERGOUNIOUX

Typologie des rapports syndicats-partis en Europe occidentale

La question des rapports entre syndicats et partis donne lieu à des controverses permanentes, en Europe occidentale, où le mouvement ouvrier a été fortement marqué par le socialisme ou le communisme. Elle reflète des conceptions différentes de la société. La plus ou moins grande distance qui existe entre les syndicats et les partis peut caractériser un régime politique.

Mais il existe bien des manières de réaliser l'articulation du politique et de l'économique. L'histoire offre presque tous les cas de figure. Traditionnellement quatre grands modèles peuvent être distingués, le modèle britannique, où le syndicat a formé le parti, le modèle latin, où le syndicat concurrence idéologiquement le parti, le modèle allemand, où existe une division du travail confiante, le modèle communiste, où le parti dirige le syndicat. Ces modèles, qui recouvrent, dès l'origine, des réalités moins claires qu'on peut le penser, ont été établis à un moment où il y avait peu de différence entre les électorats des partis ouvriers et les adhérents des syndicats, où les Partis socialistes et communistes étaient dans l'opposition, où les syndicats n'étaient pas intégrés dans les structures de l'Etat et où les relations industrielles pouvaient avoir une relative autonomie. Autant de données qui n'existent plus guère aujourd'hui. Certes, les traditions nationales ont façonné durablement des modes particuliers de relation sociale. Mais il est peu probable que les rapports partis-syndicats se posent dans les mêmes termes qu'au début du XXe siècle. Car les syndicats ont désormais une autorité reconnue et légitimée. L'intervention incessante des Etats dans le domaine économique et social a, de toute manière, effacé les distinc-

tions nettes entre le professionnel et le politique. Avec la crise, les syndicats ne peuvent plus organiser seulement les travailleurs pour partager « les fruits de la croissance », mais doivent envisager l'ensemble des problèmes.

Tout comme dans les années trente, les syndicats avaient redéfini leur rapport à la politique et réagi plus rapidement que les partis en présentant des plates-formes programmatiques originales, les défis actuels peuvent amener un réaménagement des relations entre les partis et les syndicats dans la recherche de nouveaux fondements pour les compromis sociaux.

Les années récentes montrent plusieurs avenirs possibles, le renforcement du corporatisme, l'émergence de nouveaux mouvements sociaux, l'autonomisation des syndicats, la séparation du marché et de l'Etat. Quoi qu'il en advienne, il paraît évident qu'une des originalités de la situation européenne réside dans l'interdépendance du mouvement syndical et du mouvement politique. Sans vouloir ramener la complexité des cas nationaux à quelques éléments simples, nous nous proposons de partir des modèles traditionnels pour analyser les évolutions actuelles.

LE MODÈLE TRAVAILLISTE

La forme d'organisation des travailleurs anglais a d'abord été le syndicat. Le parti n'est apparu que tardivement malgré les efforts des divers socialismes. Un Comité de Représentation du Travail fut fondé, en 1900, pour donner aux syndicats une représentation parlementaire. Il ne regroupa la majorité des Unions qu'à la faveur des menaces que faisait peser sur les syndicats une législation conservatrice entravant le droit de grève. La transformation en Parti travailliste vint en 1906 sans qu'il y eut un programme original. La première guerre mondiale constitua un tournant décisif. Le parti adopta des principes socialistes et organisa sa structure autour de trois ensembles, les affiliations collectives des syndiqués, les adhésions individuelles, les coopératives.

En 1977, sur 6 499 000 voix représentées à la conférence annuelle du Labour, 5 803 000 étaient à mettre au compte des Trade-Unions. Jusqu'ici les conservateurs n'ont pas remis en cause la pratique du *contracting out* qui fait du refus de verser la part de cotisation syndicale au Parti travailliste un acte volontaire. Les syndicats ont d'importants moyens d'influence sur le Parti travailliste. Les adhésions syndicales non seulement représentent une part importante

de l'électorat, mais elles constituent plus de 85 % des effectifs du parti. Les syndicats financent, pour l'essentiel, le parti. Les unions appuient directement près du tiers des députés. Les grandes fédérations peuvent contrôler théoriquement le congrès travailliste. Leur prépondérance est encore renforcée par la pratique du vote bloqué. La Commission nationale exécutive travailliste comprend 12 représentants des syndicats sur 29 membres.

Depuis 1981, l'élection du leader, donc du Premier ministre virtuel, a été enlevée au seul groupe parlementaire pour être confiée à un collège électoral où les syndicats ont 40 % des voix.

Le pouvoir des syndicats sur le parti pourrait être total. En réalité les relations sont beaucoup plus subtiles. La structure travailliste repose sur des règles non écrites, façonnées jusqu'à présent par un accord sur l'essentiel : le parti représente le monde du travail, mais il doit acquérir une légitimité propre par le suffrage universel dans le système parlementaire. La formule travailliste réalise une coordination souple qui dégage des marges d'autonomie réelles, permettant au parti de mettre en œuvre des politiques nationales et aux syndicats de conserver une légitimité revendicatrice, indispensable dans une structure syndicale décentralisée où le mouvement des délégués d'atelier est puissant. Depuis 1945, quelques constantes peuvent être relevées ; les congrès du parti reprennent volontiers les revendications syndicales, le Gouvernement travailliste renforce les droits des syndicats mais n'applique qu'une part de leurs recommandations, les dirigeants syndicaux, le TUC, notamment, favorisent la politique du Gouvernement et utilisent leur influence plutôt par des négociations directes avec les ministres que directement à travers le parti. Cet équilibre existe-t-il encore aujourd'hui ?

La question mérite d'être posée depuis qu'à deux reprises, en 1970 et en 1979, le Parti travailliste a dû quitter le pouvoir après une crise aiguë avec les syndicats (1). L'atout maître face à l'opinion, que constituaient ses relations privilégiées avec les syndicats, ne paraît plus être une assurance pour le travaillisme. Le déclin de l'économie britannique et le développement de l'inflation ont placé les gouvernements travaillistes devant la nécessité d'avoir à imposer une discipline salariale pour éviter la spirale inflationniste et de freiner les dépenses sociales pour financer la croissance. Le premier gouvernement Wilson a hésité entre deux stratégies, accentuer l'intégration des syndicats pour les discipliner ou diminuer leurs privilèges pour

(1) Pour cette évolution, voir la synthèse de Colin Crouch, *The politics of industrial Relations*, Fontana/Colins, 1979.

les contraindre. En 1969, l'échec de cette tentative a provoqué une crise grave dans le mouvement travailliste. Elle a été l'occasion d'une prise de conscience des rapports quelque peu différents qui s'esquissaient en son sein. Les tensions avec le Gouvernement n'étaient pas une donnée nouvelle, mais elles ont pris une autre ampleur dans la dernière décennie. Il apparaît, en effet, que la différenciation fonctionnelle s'est accrue entre le parti parlementaire et les syndicats. Dans les années 1960, l'importance prise par les classes moyennes a conduit les dirigeants travaillistes à modifier leur tactique électorale pour mettre en avant les valeurs de modernisation et de responsabilité. Mais la syndicalisation réussie du tertiaire a été aussi un élément de différenciation, et ce d'une manière paradoxale, car les syndicats du tertiaire qui ont vu monter leurs effectifs, alors que les fédérations traditionnelles déclinaient, ont une orientation plus contestataire. Les liens culturels se sont ainsi distendus. La place des anciens ouvriers dans le groupe parlementaire a diminué constamment, alors que les TUC sont encore dirigés par d'anciens travailleurs manuels. Enfin, l'intégration plus poussée des syndicats dans un processus de négociation tripartite, d'une part, a favorisé l'autonomie du TUC dans ses propositions mais, d'autre part, a accru les risques d'indiscipline dans une base proche des revendications quotidiennes. Le vote bloqué qui a longtemps joué en faveur de la droite modérée au sein du parti a éclaté, permettant ainsi à la gauche travailliste de mener campagne contre l'indépendance du parti parlementaire. Les relations fonctionnelles mises au point par la pratique ont été quelque peu bousculées.

L'offensive conservatrice entreprise par le gouvernement Heath, de 1970 à 1972, refit l'unité du mouvement, sans en effacer pourtant les facteurs de différenciation. La volonté des syndicalistes de faire abolir l'Industrial Act permit la constitution d'un Comité de Liaison entre le parti et le TUC qui élabora un programme électoral pour 1974. Un « contrat social » devait démontrer que l'Angleterre était gouvernable par le travaillisme. Il institutionnalisait les liens du TUC avec le Gouvernement. La modération syndicale pour les revendications salariales devait avoir pour contrepartie l'abrogation de la législation redistributrice, l'extension de la démocratie industrielle, un contrôle sur les investissements, le vote de mesures redistributrices. Le pouvoir syndical parut n'avoir jamais été plus fort, le TUC étant directement associé à la politique budgétaire. Mais, en fait, les principales propositions programmatiques du TUC ne furent pas appliquées par le Gouvernement. De 1974 à 1979, l'influence des syndicats a diminué. Les dirigeants du TUC ont apporté le plus

longtemps possible leur soutien au parti mais, finalement, les contradictions internes du mouvement syndical ont été les plus fortes. En 1979, le scénario de 1970 a rejoué plus dramatiquement encore dans la mesure où le pays a été paralysé dans l'hiver 1979-1980. L'identité travailliste n'a pas été assez forte pour éviter la crise. Un nouvel équilibre n'a donc pas été trouvé entre le parti et le syndicat. La réponse corporative n'a pas été durable. La réactivation des liens avec le parti a surtout été due à une commune hostilité face aux offensives conservatrices pour affaiblir le syndicalisme.

LE MODÈLE LATIN

Le syndicalisme révolutionnaire a connu un développement notable dans trois pays, la France, l'Italie, l'Espagne. Il y a eu ailleurs des courants correspondants, en Angleterre notamment, mais ils n'ont jamais eu un poids suffisant pour fonder une tradition. L'anarcho-syndicalisme n'a réussi à s'implanter durablement que là où il existait un Etat dominant, relativement différencié, dans des sociétés où l'industrialisation a été lente. La CGT française, l'Union syndicale italienne, la CNT espagnole ont eu, en commun, une volonté d'indépendance à l'égard de tous les partis pour donner au syndicat les véritables tâches politiques. La *Charte d'Amiens* a résumé cette conception (2). Dans l'immédiat le syndicat, groupement de résistance, tente d'améliorer la condition ouvrière, pour l'avenir il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation des capitalistes par le moyen de la grève générale ; enfin, groupement de production et de répartition, le syndicat a une vocation gestionnaire. Les partis ont le droit de poursuivre en toute liberté la transformation sociale, mais le syndicat n'a pas à s'en préoccuper. Les pratiques n'ont évidemment pas été toujours à la hauteur de ces ambitions. Le syndicalisme révolutionnaire n'occupait pas seul le terrain, la CGT était composite, d'importantes minorités étaient liées aux socialistes, la CNT et l'Union syndicale ont dû affronter la concurrence de centrales syndicales socialistes. La première guerre mondiale vit son déclin irrémédiable affirmé par l'évolution ultérieure du travail industriel et l'entrée dans l'ère des O.S. Mais cette tradition a constitué une référence incontournable dans ces pays, où même les syndicats qui ne relèvent pas de ce modèle proclament

(2) J. D. Reynaud, *Les syndicats en France*, t. 2 : *Textes et Documents*, Seuil, 1975, p. 26-27.

leur indépendance vis-à-vis des partis. Surtout l'action directe, sans médiation politique, paraît toujours être une issue impossible.

Toutefois, il serait erroné de ne définir le modèle latin qu'à partir du syndicalisme révolutionnaire. Certes, celui-ci a été chronologiquement le premier. Mais le syndicalisme chrétien, au fur et à mesure qu'il a pris consistance, a tendu à affirmer son autonomie par rapport à l'Etat. Originellement, d'ailleurs, la morale sociale de l'Eglise privilégiait les communautés de base et faisait un devoir à l'Etat de les aider, non de les supplanter. Liés aux hiérarchies ecclésiastiques et aux partis démocrates-chrétiens, les syndicats chrétiens, mieux enracinés dans le milieu ouvrier, ont, plus ou moins, laïcisé leur approche aujourd'hui. La thématique autogestionnaire a traduit cette réorganisation de la culture chrétienne. L'existence d'un projet social propre et l'autonomie vis-à-vis des partis ont donné une nouvelle jeunesse à l'action directe, sans qu'il y ait filiation entre le syndicalisme révolutionnaire et le syndicalisme d'inspiration chrétienne.

L'évolution actuelle selon les pays présente des caractères contrastés. L'Espagne connaît une situation particulière où les syndicats ont pour souci premier la consolidation de la démocratie. La CNT anarcho-syndicaliste, si puissante en 1936, ne représente plus qu'un courant très minoritaire. Le primat du politique lie fortement les principales confédérations aux partis, le PSOE pour l'UGT, le PCE pour les Commissions ouvrières. La centrale chrétienne a proclamé son autonomie, mais elle a éclaté en fractions qui se sont rapprochées des socialistes ou des centristes. Les Commissions ouvrières auraient souhaité que se construise un syndicalisme unitaire, plus autonome politiquement. Mais le jeu politique, la volonté du PSOE d'isoler le PCE a empêché cette évolution et a contribué à établir entre l'UGT et le Parti socialiste une division du travail qui tient du modèle allemand, sans qu'il y ait de liaison organique (3).

L'autonomie conserve incontestablement une force plus grande en France. Le pluralisme concurrentiel pousse en ce sens. Les doctrines et les pratiques sont, cependant, notablement différentes. Force ouvrière, héritière de la vieille CGT, a trouvé sa définition principale dans l'indépendance vis-à-vis des partis. Elle ne se veut pas, pour autant, apolitique dans la mesure où elle défend la démocratie libérale, mais elle distingue nettement les rôles : aux parlementaires, élus de la nation, la mission de légiférer, aux syndicalistes, la défense

(3) Georges Couffignal, Les syndicats espagnols : priorité au politique, *in* K. Armingeon *(et al.)*, *Les syndicats européens et la crise*, PUG, 1981, p. 135-169.

des intérêts particuliers des salariés. Deux nuances doivent être apportées. D'abord, cette indépendance est devenue une pleine réalité récemment. Jusqu'au début des années 1960, FO partageait avec la SFIO une sociologie presque commune, une même culture laïque, une identique perspective politique, la « troisième force ». L'Union de la gauche a considérablement distendu les liens entre les deux organisations. Mais ils existent néanmoins et se manifestent de temps à autre. Seulement, FO et le PS n'ont plus les mêmes objectifs. Enfin, cette autonomie ne s'accompagne pas de la définition d'un projet propre. FO se définit avant tout comme un « contrepoids » qui revendique et contracte. La FEN présente un autre cas de figure. Elle, aussi, dit son indépendance, d'autant plus nécessaire qu'elle regroupe plusieurs tendances qui se rattachent à des sensibilités politiques différentes. Mais, dans son ensemble, elle se situe clairement à gauche et conçoit que la Fédération aide les partis de gauche, en mobilisant ses adhérents. D'autre part, chaque grande tendance entretient des relations régulières avec le Parti socialiste ou le Parti communiste. La CFDT présente une conception plus offensive de l'autonomie. Elle n'a pas retenu du syndicalisme révolutionnaire le rôle directement gestionnaire du syndicat, mais elle estime qu'à l'exception de la responsabilité gouvernementale le syndicalisme a les mêmes droits que les partis politiques, qu'il est mieux à même de réaliser la transformation sociale, dans la mesure où les luttes sociales sont prioritaires. Une concurrence inévitable existe alors avec les partis de gauche. La CFDT a ses propres analyses, sa perspective stratégique, une refonte radicale des comportements de la gauche française. Elle est donc une force politique, mais non partisane. Toutefois la CFDT a eu plusieurs fois la tentation de trouver ou d'aménager un parti politique conforme à son projet, en 1964 avec la FGDS, après 1968 avec le PSU, en 1974 avec le PS. Mais l'idée qu'elle se fait d'elle-même et le souci de son unité l'ont empêchée d'aller trop loin dans cette voie. Les convergences sont nombreuses avec le PS, mais les désaccords sont fréquents. Les liens les plus forts existent avec les courants du PS, notamment avec le courant rocardien, mais pas exclusivement.

La situation italienne offre quelques similitudes, mais le cadre diffère. Les trois composantes du mouvement syndical, socialiste, communiste, chrétienne, unies dans la résistance, ont construit une organisation commune en 1944. La guerre froide a donné naissance à trois confédérations, chacune proche d'un parti politique, la CGIL du Parti communiste, la CISL de la Démocratie chrétienne, l'UIL du PSI. Cependant, d'importantes modifications sont intervenues dans

les années 1960. L'entreprise est revenue au premier plan, tandis que les partis connaissaient un relatif effacement. Les confédérations ont été régulièrement consultées en tant que telles par les gouvernements. Une génération militante plus combative a mis en avant les exigences de démocratisation des structures syndicales, d'unité de mouvement, de transformation sociale. Les Fédérations de la Métallurgie des trois Confédérations ont favorisé la mise en place de conseils d'usine et entamé un processus fédératif. Une modification des rapports avec les partis s'en est suivie. Les dirigeants des confédérations ont accepté l'incompatibilité des fonctions politiques et syndicales. Pendant quelques années, tout parut se jouer directement entre le grand patronat et les syndicats. Cependant, les limites de cette évolution sont apparues rapidement. Toutes les fédérations n'ont pas marché du même pas, et les directions confédérales sont demeurées liées avec leurs partis respectifs. En 1972, l'échec du processus unitaire le démontra : depuis 1977-1978, les structures partisanes ont retrouvé une partie de leur importance. Le partage de l'austérité implique des accords entre les partis et les syndicats. L'héritage de l'automne chaud susbiste néanmoins, partis et syndicats possèdent un poids politique propre et la complémentarité a succédé à la tutelle.

LE MODÈLE ALLEMAND

Il concerne l'Allemagne et l'Autriche évidemment, mais aussi la Belgique, la Hollande, le Danemark et les pays scandinaves. Le parti n'a pas été créé, dans tous les cas, à l'initiative du syndicat, mais partout une étroite coopération a été établie. L'Association générale des Ouvriers allemands de Lasalle était plus un parti qu'un syndicat. La victoire des marxistes amena une division du travail plus nette, aux syndicats, la lutte économique, au Parti social-démocrate, la lutte politique. Le parti reconnaissait les exigences propres du syndicat et exerçait une hégémonie idéologique. Au Congrès de Stuttgart, en 1907, Kautsky proposa une résolution stipulant que le parti et le syndicat étaient mutuellement dépendants. Karl Liegen, leader des syndicats libres, les définissait comme politiquement neutres, par là il fallait entendre que les adhérents n'étaient pas dans l'obligation d'être inscrits au parti et que le syndicat n'entendait pas lui-même jouer un rôle politique. Le syndicalisme allemand a été surtout préoccupé d'obtenir des garanties légales et donnait une priorité au rôle de l'Etat. Il faut voir, cependant, que les syndicats

ont tendu de plus en plus à affirmer leur spécificité, notamment pendant la République de Weimar, où ils ont construit leur propre doctrine en approfondissant la notion de démocratie industrielle, qui a été un préalable aux revendications cogestionnaires après 1945.

Depuis la guerre, la division du travail est moins nette, même si l'évolution a été parallèle entre la SPD et le DGB. La fusion des organisations de tendance social-démocrate et de tendance chrétienne a rendu statutaire la neutralité du DGB. Celui-ci, néanmoins, reste le principal soutien du parti, mais il n'y a pas de système d'adhésion collective. Le DGB a un pouvoir propre important. Ses congrès sont de véritables parlements du travail où sont débattues toutes les questions qui intéressent le pays. Son pouvoir s'éprouve dans les entreprises avec la cogestion, sur le marché du travail, au Parlement, dans l'opinion, dans la vie sociale (Organisation de Jeunesse, Tourisme, Culture, Banques...). Toutefois, les caractères du modèle initial subsistent. Le DGB s'interdit de faire un usage politique de la grève. Le conflit direct avec le gouvernement démocrate-chrétien, en 1952, ne s'est pas reproduit. Depuis, le DGB attend du Parlement l'extension de la cogestion.

La neutralité n'empêche pas des liens avec le SPD. Il faut prendre en compte les correspondances électorales, les interrelations entre les élites politiques et syndicales, notamment dans le conseil syndical du SPD, le nombre important de syndiqués au Parlement, le soutien financier. Cette proximité n'implique pas une influence politique directe. En 1975, dans son programme fondamental, le SPD réaffirme : « Les syndicats ne peuvent remplacer le parti dans ses tâches politiques pour mobiliser la population » (4). Les syndicats n'ont pas obtenu la loi qu'ils souhaitaient sur la cogestion en 1976. Le DGB ne joue pas un rôle décisif dans la crise que connaît actuellement la social-démocratie allemande.

L'interpénétration partis-syndicats demeure plus forte dans les pays nordiques. L'exemple de la Suède est éclairant. Si la social-démocratie suédoise a fondé le syndicat LO, en 1898, le parti lui-même était issu d'un regroupement d'organisations syndicales et d'associations politiques. Au départ l'adhésion des membres de LO au parti était obligatoire. Branting parlait « des deux faces du même grand mouvement de la classe inférieure » (5). Le syndicat et le parti ont ainsi défini une stratégie unique qui, après 1932, s'est placée

(4) *Ökonomisch politischer orientierungsahmen für die jahre 1975-1985*, SPD, Bonn, 1975.

(5) H. Tingsten, *The Swedisch Social Democrats. Their ideological Development*, Ottawa, 1973.

dans un cadre contractuel. L'unité d'action se matérialise aujourd'hui par la possibilité d'affiliation collective pour les sections locales, par les rapports réguliers dans les instances de collaboration, au niveau national et au niveau local, par des liens financiers, par une communauté idéologique, les programmes électoraux sont discutés en commun. Au pouvoir, les sociaux-démocrates associent largement LO à l'élaboration et à l'application de la politique gouvernementale. Il est néanmoins possible d'observer que, dans les vingt dernières années, LO fortement majoritaire, structurée, cohérente a vu son impact grandir dans la social-démocratie suédoise. L'insistance mise sur la démocratie industrielle procède d'une demande syndicale. Les Congrès de LO, en 1970 et en 1976 notamment, ont marqué des temps forts pour le mouvement. LO a officialisé le projet Meidner, pour accroître la participation des syndicats au capital des entreprises et réaliser un transfert progressif de propriété. Le parti, plus réservé, n'en a pas moins repris l'idée dans son programme avant la défaite de septembre 1976. La force d'entraînement du syndicat vient sans doute de ce qu'il représente la pierre angulaire du compromis social-démocrate, plus encore aujourd'hui où la lutte contre la crise implique l'accord du mouvement syndical.

LE MODÈLE COMMUNISTE

Il est le plus connu, notamment en Europe du Sud où existent d'importants partis communistes. Ce modèle n'a pris vraiment forme qu'avec la révolution bolchevique et les théorisations successives de Lénine. Dans *Que faire ?*, en 1902, Lénine posa la distinction essentielle, les syndicats expriment les aspirations spontanées de la classe ouvrière, qui sont naturellement réformistes, le parti, avant-garde révolutionnaire, exerce la direction politique. Les syndicats sont « une école primaire du communisme », recrutant largement dans les masses et faisant accomplir les premiers pas dans la prise de conscience. Ce principe demeurera invariant dans le mouvement communiste. Mais la pratique évolua. Après 1905, les bolcheviques tâtonnèrent entre les formules du syndicat-parti, étroitement dirigé, ou du syndicat neutre, dominé idéologiquement. La doctrine officielle se mit en place après 1917, avec l'idée du syndicat comme « courroie de transmission », entre le parti et les travailleurs. En 1920, Lénine donna une définition exhaustive : « On obtient dans son ensemble un appareil prolétarien qui, formellement, n'est pas communiste, mais souple et relativement large, très puissant, qui lie

intimement le parti à la classe et à la masse et réalise sous la direction du parti, la dictature de classe (...). Cette liaison signifie en pratique une action de propagande, d'agitation très complexe et des plus diverses, d'opportunes et fréquentes conférences non seulement avec les dirigeants, mais d'une façon générale avec les militants influents des syndicats... (6) ». Avec la NEP, après avoir condamné la subordination du syndicat à l'Etat, que proposait Trotski, et la vocation gestionnaire du syndicalisme, que souhaitait l'opposition ouvrière, Lénine reconnut qu'il y avait un rôle spécifique du syndicat, de défense des travailleurs, mais le cadre demeura inchangé, rôle dirigeant du parti, éducation des masses, incitation au travail. L'évolution ultérieure entraîna une complète étatisation du syndicalisme dans les pays de type soviétique (7).

En Europe occidentale, après une phase où les syndicats communistes ont été directement soumis aux directives des partis et de l'Internationale, un équilibre s'est forgé au moment des Fronts populaires. Les partis communistes ont fait disparaître de leurs statuts ce qui concernait les fractions à l'intérieur des syndicats. La pratique a été dans le sens d'une application plus souple du principe de la courroie de transmission, le syndicat devant gérer, élaborer, maximiser les revendications concrètes pour faire mûrir la volonté d'imposer un pouvoir nouveau dans et hors des entreprises. Les deux organisations demeurent distinctes, mais les militants communistes, majoritaires ou minoritaires, doivent animer et contrôler l'action syndicale en évitant, à la fois, une trop forte politisation du syndicat, pour ne pas affaiblir son audience, et une trop grande syndicalisation du parti, pour ne pas perdre de vue l'alternative politique.

Les évolutions ont été quelque peu différentes selon les pays, mais, sinon la doctrine, tout au moins l'inspiration générale demeure. La pratique de la « courroie de transmission » n'a pas existé comme telle en Italie. La CGIL, en 1948, était trop composite. Le PCI a pris acte officiellement d'un rôle autonome du syndicat en 1956. Pour favoriser le processus unitaire, il a accepté, en 1969, l'incompatibilité des charges politiques et syndicales. L. Lama démissionna du Bureau politique. Le plus important a été la remise en question de la division des tâches. La CGIL a joué plusieurs fois un rôle directement politique et a présenté des solutions différentes de celles du PCI à quelques

(6) Lénine, *La maladie infantile du communisme, le communisme de gauche*, Editions Sociales, 1946, p. 26.

(7) Thomas Lowit, *Le syndicalisme du type soviétique, l'URSS et les pays de l'Est européen*, Colin, 1971.

occasions. Mais la CGIL ne doit pas être vue, seulement, par le prisme de la Fédération de la Métallurgie et des déclarations de Bruno Trentin... Depuis quelques années, le PCI a marqué de nouveau son influence. L'évolution espagnole offre quelques ressemblances, une distance proclamée par le PCE et les Commissions ouvrières, des rapprochements de fait. La CGT française (8) se proclame autonome à l'égard de tous les partis. Il n'y a pas de lien organique formel avec le PCF. Mais elle a toujours refusé de revenir sur le cumul des responsabilités syndicales et politiques. Les militants communistes exercent un contrôle efficace sur le syndicat, leur prépondérance apparaissait nettement dans les Fédérations et les Unions départementales, ce qui permet une parité apparente au Bureau confédéral entre les communistes et les non-communistes. Dans la lutte d'influence qui, depuis l'automne 1977, a opposé le PS et le PCF, la CGT a apporté son soutien direct au PCF, quel qu'en fût le prix syndical. Les liens qui unissent la CGT et le PCF n'ont pas la même intensité selon les périodes, mais, jusqu'à présent, ils relèvent du modèle ou de l' « éco-système » (G. Lavau) établis dans l'entre-deux-guerres. Il faut toutefois noter que la CGT a été amenée, dans les dernières années, à émettre des propositions industrielles, dépassant ainsi le cadre de son syndicalisme revendicatif.

DES ÉVOLUTIONS LENTES

Tous les modèles traditionnels de relations partis-syndicats ont perdu leurs arêtes vives. Une tendance au rapprochement est même perceptible. Pour l'essentiel, la croissance des responsabilités syndicales l'explique. Les syndicats ne sont plus des groupes de pression qui agissent de l'extérieur sur les gouvernements, mais des groupes de pouvoir qui ont une action interne et externe — même ceux qui s'en défendent. Le déclin des parlements ne fait plus des partis des intermédiaires obligés. Les domaines d'intervention entre les partis et les syndicats ne peuvent plus être tranchés, même si les fonctions demeurent différentes. Mais, les grands traits des modèles traditionnels sont encore bien reconnaissables. Les partis de gauche ont toujours besoin du support électoral des syndicats et de leur appui pour soutenir leur politique. En contrepartie, les partis accordent aux syndicats une protection et des droits, facilitent leur accès au pouvoir. Encore

(8) René Mouriaux, *La CGT*, Seuil, 1982, et G. Lavau, *A quoi sert le Parti communiste français*, Fayard, 1980.

qu'un fait frappant a été l'essor des négociations directes entre les gouvernements, les patronats, les syndicats, sans que les partis jouent un rôle notable. Les stratégies réciproques se sont adaptées. Il faut plutôt raisonner désormais en termes de convergences que d'alliances inconditionnelles — hormis le cas du syndicalisme communiste et des mouvements sociaux-démocrates nordiques. Il apparaît aussi que les objectifs généraux demeurent fixés par les partis, quelle que soit la part prise par les syndicats dans leur élaboration. Le parti suédois a affadi le projet Meidner après 1976. En Italie, où les syndicats ont paru le plus s'autonomiser, les partis continuent d'assurer une identification idéologique nécessaire. L'autonomie syndicale, en effet, doit affronter rapidement la contradiction de devoir présenter des revendications autolimitatrices et réaliser les arbitrages en son sein. Les tensions internes sont alors vives. Un rapport distancié au politique permet de les gérer plus efficacement. D'ailleurs l'action directe n'a pas réellement pris le dessus, même en France ou en Italie, où elle apparaît comme une alternative possible.

Alain BERGOUNIOUX. — **The relations between the political parties and the trade unions in Western Europe.**

Since twenty years ago parties and trade unions relations are changing. The paper investigate traditionnal patterns born of XIXth century and recall their evolution.

It becomes evident that trade unions play to day an political part, but several bonds with parties remain. Above all, parties are assuring an political identification.

RÉSUMÉ. — *Les rapports partis-syndicats ont connu une évolution certaine depuis vingt ans. L'article examine, à partir de modèles traditionnels issus du XIXe siècle, la teneur de cette évolution.*

Il apparaît que les syndicats jouent un rôle politique, mais que de multiples liens demeurent avec les partis et que l'identification politique continue d'être assurée par les partis.